SARL ABNS'VAP
Société à responsabilité limitée
au capital de ***1 000*** **euros**
Siège social : ***QUARTIER LES ARNAVES***
30190 ST GENIES DE MALGOIRES

931 489 868 RCS **NIMES**

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU 1 SEPTEMBRE 2025

Sont présents ou représentés :

- Madame BRUNELIN Noémie,
  Propriétaire de ..... 70 parts

- Monsieur AUBERT Sébastien
  Propriètaire de..... 30 parts

Soit un total : ..... 100 parts.

Sur les 100 parts composant le capital social, Madame BRUNELIN Noémie préside la réunion en sa qualité de gérante.

Madame BRUNELIN Noémie a pris les décisions suivantes relatives :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

La présidente décide de transférer le siège social du QUARTIER LES ARNAVES – 30190 ST GENIES DE MALGOIRES ***au 175 CHEMIN DE LA TOURTUGUE – 30100 ALES***, avec effet au **1er SEPTEMBRE 2025**

En conséquence, l'article *N° 5* des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE *N° 5* – Siège social

Le siège social est fixé : ***175 CHEMIN DE LA TOURTUGUE – 30100 ALES***.

Le reste de l'article sans changement.

DEUXIEME RESOLUTION

La présidente délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et consigné au registre prévu par la loi.

La Présidente